

Programme de formation

Droit au séjour et droits sociaux des citoyen·ne·s de l'Union européenne et des membres de leur famille (2 jours)

FORMATEURS : **HERVÉ GOUYER** et **BENJAMIN DEMAGNY** - Juristes et formateurs respectivement à ESPACE et au COMEDE.

PRESENTATION / CONTEXTE

La liberté de circulation et d'installation en Europe des citoyen.ne.s de l'Union Européenne et des membres de leur famille n'implique pas automatiquement un droit de séjour en France. Quelles conditions doivent remplir les travailleur.euse.s, les « inactif.ve.s », les étudiant.e.s pour ouvrir un droit au séjour pour eux/elles-mêmes et les membres de leur famille ; quelles sont les conditions du maintien ou de perte de leur droit au séjour en cas d'évolution de leur situation ; comment faire valoir ce droit au séjour devant les organismes de protection sociale pour l'accès aux droits sociaux de ces personnes et quelles sont les prestations sociales auxquelles elle peuvent prétendre en fonction de leur situation.

Cet atelier propose, sur deux jours, de répondre à ces questions.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **La liberté de circulation des citoyen.ne.s de l'UE** et des membres de leur famille
- **L'ouverture du droit au séjour des différentes catégories :** travailleur.euse.s, « inactif.ve.s », étudiant.e.s
- **Le maintien du droit au séjour** en cas d'évolution de leur situation initiale, éclairé par la jurisprudence
- **Les conditions du droit au séjour permanent**
- **Définition des membres de famille** bénéficiant d'un droit de séjour dérivé du/de la citoyen.ne UE qu'ils/elles accompagnent ou rejoignent
- **La dispense de titre de séjour** pour les citoyen.ne.s de l'UE mais pas pour les membres de leur famille non ressortissant.e.s de l'UE
- **Le principe de l'égalité de traitement et la reconnaissance du droit au séjour pour l'ouverture des droits sociaux en France :** prise en charge financière des soins, prestations familiales et allocations logement, minima sociaux, AAH et autres prestations liées au handicap, etc.

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur.euse.s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout·e·travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

MODALITES PRATIQUES

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>